



## COMMUNIQUÉ

---

Pour diffusion immédiate

### LA FÉDÉRATION DES TVC AUTONOMES A COMPARU À L'AUDIENCE DU CRTC PORTANT DUR L'EXAMEN DU CADRE POLITIQUE SUR LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE.

**Plessisville, le 30 avril 2010** – C'est à Gatineau que les représentants de la Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec (Fédération) ainsi qu'une quarantaine de membres, d'artisans et de journalistes des TVC autonomes ont convergé, le 27 avril dernier, afin de prendre part aux audiences du Conseil canadien de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) portant sur l'examen du cadre politique pour la télévision communautaire.

Cette instance, fort attendue par les 46 TVC autonomes membres, est d'une importance cruciale pour l'avenir de ces dernières. En effet, bien qu'en 2002 le CRTC ait réaffirmé que l'accès aux canaux communautaires était fondamental, il a néanmoins refusé d'obliger les EDR terrestres à réserver une partie de la contribution qu'elles peuvent déduire aux fins du maintien des activités des canaux communautaires pour les groupes et individus qui produisent cette programmation d'accès. Dans les faits, 16 TVC autonomes sur les 46 membres de la Fédération ne reçoivent aucune contribution financière de leur câblodistributeur. Parmi les 30 qui reçoivent une telle contribution, une vingtaine reçoit moins de 15 000 \$ annuellement. Il existe donc un réel déséquilibre au regard du financement de la programmation communautaire entre ce que dispose en ressources financières les câblodistributeurs et celles qui sont allouées aux TVC autonomes. Cette instance a donné aux TVC autonomes l'occasion de s'exprimer sur les enjeux qui les préoccupent et leurs attentes face à l'avenir.

C'est monsieur Sylvain Racine, administrateur et trésorier à la Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec et directeur général à la Télévision régionale des Moulins ainsi que monsieur Gérald Gauthier, agent de recherche et de développement à la Fédération qui ont pris la parole devant les conseillers au nom des télévisions communautaires.

C'est sur le point particulier du financement que les représentants de la Fédération ont déployé leur argumentaire. Notons que l'allocation complète est disponible sur le site Internet de la Fédération au [www.fedetvc.qc.ca](http://www.fedetvc.qc.ca).

La période des questions a permis aux conseillers du CRTC de se pencher sur certains détails. Notamment, il fut entre autres question de l'accès citoyen, de la pertinence de la publicité commerciale locale, du possible accès au *Fond d'aide à la programmation locale* (FAPL) et surtout, de la répartition de l'argent disponible grâce au pourcentage des recettes brutes d'abonnement des câblodistributeurs pouvant être allouées à la programmation locale et d'accès.

C'est donc une panoplie de sujets qui vinrent piquer l'intérêt et la curiosité des conseillers et ponctuer la présentation de messieurs Racine et Gauthier. Ces derniers se sont d'ailleurs dit satisfaits de leur comparution et confiant pour la suite des choses.

Créée en 1998, la Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec regroupe actuellement 44 télévisions communautaires autonomes constituées en corporations sans but lucratif, aussi nommées TVC autonomes. Les TVC autonomes membres sont réparties dans 15 des 17 régions administratives du Québec. La Fédération est le regroupement qui représente et défend les intérêts des TVC autonomes.

-30-

Source : Mathieu Faucher  
Agent de recherche et de développement  
Fédération des Télévisions communautaires autonomes du Québec  
819 621-1616

Information : Francine Beaulieu  
Directrice générale  
Fédération des Télévisions communautaires autonomes du Québec  
819 621-1616